



Regroupement familial sur place

Par **cyclola**, le **28/02/2012 à 12:24**

Bonjour,

Je suis étudiante en France, mon mari a déposé une demande de regroupement familial sur place pour moi depuis mois de novembre 2011 à l'offi de Montrouge. Nous sommes dans le 92 et nous dépendons de la sous-préfecture d'Antony. Après 3 mois d'enquête ressources et logement, l'offi a envoyé le dossier à la sous-préfecture d'Antony. Nous attendons alors la réponse du préfet.

Je veux savoir combien du temps nécessite une réponse du préfet à la sous préfecture d'Antony?

Merci pour toute information.

Par **hannou**, le **04/03/2012 à 12:27**

bonjour moi aussi dans le meme cas que .mon mari a déposé le dossier de regroupement familial a mont rouge en 19 décembre il a reçu l'attestation de depot le visite de logement et tous ça on a appelé l'OFII il nous a dit que ils ont envoyé les dossiers de mois de novembre et en mars ils vont envoyer notre dossier au prefecture d'antony et ça va rester 2 mois en max .svp a quelle date vous déposé votre dossier

Par **cyclola**, le **05/03/2012 à 09:37**

En fait, on a déposé le dossier le 18 novembre 2011, l'enquête ressources et logement a eu lieu le 16 décembre 2011, après deux mois à la mairie, le maire a envoyé ça réponse à l'offi et le dossier est envoyé a la sous préfecture d'Antony le 14 Février 2012. je suis allée renouvelé mon récépissé et j'ai rencontré la dame qui va traiter les dossiers de regroupement familial. elle m'a dit qu'elle a beaucoup de dossiers à traiter et c'est pas la seule tache qu'elle fasse. je craint que l'attente soit plus longue que je l'ai estimé...mais j'espère quand même que ça va pas tarder.

Par **cyclola**, le **05/03/2012 à 09:51**

<http://www.yabiladi.com/forum/regroupement-familial-pour-tous-departements-88-4768055.html>

Par **hannou**, le **05/03/2012** à **17:28**

merci pour toutes informations madame j'espère bien qu'ils ne retardent pas pour nous répondre .nous notre dossier est encore a l'ofii et a la grace de dieu tt ça va passer bien .

Par **hannou**, le **12/03/2012** à **17:22**

salut pas de nouvel ?????

Par **cyclola**, le **13/03/2012** à **10:30**

Salut , Y a pas encore de nouvelles, je vous tiendrai au courant dès qu'il y aura de nouveau. j'espère qu'ils ont transféré votre dossier à la préfecture.

Par **hannou**, le **13/03/2012** à **19:23**

MERCIIII bien, oui ils ont transféré notre dossier depuis 28 février .moi aussi s'il ya des nouvelles je les partages avec toi :)

Par **cyclola**, le **13/03/2012** à **20:42**

c'est très bien alors,je suis contente pour toi, il y a un mois entre nos dates de dépôt de dossier et juste 14 jours de différence pour le transfert de dossier. probablement t'auras la réponse juste après moi ou au même temps puisque les deux dossier datent de mois de Février a la préfecture.

Par **cyclola**, le **18/03/2012** à **13:10**

Bonjour, j'ai enfin reçu la réponse tant attendu du préfet , enfin je pourrai travailler, je suis comblée... Tu devras recevoir la tienne dans peu de temps, bonne réception.

Par **hannou**, le **20/03/2012** à **17:58**

félicitations hamdoullah ton salut tu appartient a antony ça ?
alors t'as reçu l'avis favorable qu'est ce qu'il contienne expliqué moi stp c pas parceque tu es déjà en france et moi en tunis ?????

Par **cyclola**, le **21/03/2012 à 10:23**

Finalement, c'est pas le même cas. moi c'est un regroupement familial sur place. je l'ai demandé parce qu'il autorise à travailler sans demander l'autorisation de travail au département de travail. Mon mariage je l'ai fait en France donc y a pas une enquête dans le pays d'origine. par contre, c'est un peu différent pour toi, c'est plus lent puisque ils doivent vérifier ton mariage en Tunisie et là je sais pas combien ça prend du temps et quand ils font cette vérification.

pour la réponse du préfet d'Antony, il précise juste que la réponse est favorable, que le titre qui me sera délivré autorise à travailler et que je dois attendre la convocation de Offi pour la visite médicale et puis je me présente à la préfecture avec un petit dossier pour le titre de séjour vie privée et familiale

Voilà , j'espère que j'étais claire. Bon chance.

Par **hannou**, le **21/03/2012 à 10:45**

merciiii nous aussi on a reçu hier l'avis favorable et il nous reste que la visite médicale dans mon pays merci et bon chance :)

Par **cyclola**, le **21/03/2012 à 10:48**

c'est très bien alors, je suis contente pour toi. bonne continuation

Par **hannou**, le **21/03/2012 à 10:50**

merci je suis très heureuse aussi vraiment hier c'était un jour super et aussi je vais partir en France dans un délai de six mois

Par **cyclola**, le **21/03/2012 à 11:00**

je crois que ça prend moins de temps pour le départ de Tunisie, le visa ne prend pas beaucoup de temps. dis-moi à quelle mairie en France vous appartenez? je crois que grâce à la mairie que ça a pris moins de temps pour toi. moi ça a pris 2 mois à la mairie de Bourg-la-Reine avant que le dossier soit transféré à l'offi

Par **hannou**, le **21/03/2012 à 11:03**

je dépends de l'offi Montrouge je sais pas quelle mairie

Par **cyclola**, le **21/03/2012** à **11:05**

ok, je te souhaite une bonne chance pour la suite.

Par **hannou**, le **21/03/2012** à **11:07**

merciiii bien je te souhaite aussi pleins de courage dans ton boulot et le bonheur et succès dans votre vie familial tu habite en 92??

Par **cyclola**, le **21/03/2012** à **11:14**

merci, oui j'habite dans le 92 et exactement à Bourg la reine et je depend de la sous-prefecture d'antony. je te souhaite aussi bc de reussite pour ta vie de couple

Par **hannou**, le **23/03/2012** à **00:43**

salut!!!!!!pas des nouvelles pour l'ofii en tunis???? MOI j'attends la convocation pour la visite médical :)

Par **cyclola**, le **23/03/2012** à **10:44**

salut, y pas encore de nouvelles, je te mettrai au courant dès qu'il y en a.

Par **cyclola**, le **01/04/2012** à **17:29**

Bonjour, t'as eu des nouvelles pour la visite médicale? moi pas encore. ils ont tardé, ça fait quand meme 2 semaine qu'on a reçu l'avis favorable.

Par **hannou**, le **01/04/2012** à **17:33**

non pas de nouvelles.j'ai contacté l'ofii de tunis la femme elle m'a dit que la lettre a été envoyé par poste depuis 23 mars et jusk'à mnt j'ai rien reçu bonne chance cycy

Par **hannou**, le **07/04/2012** à **18:28**

bonjour!!!!

enfin hier j'ai reçu la convocation de visite médical de la part de l'ofii maintenant je devrais prendre un RDV par tél pour le visite médical et je devrais préparer les papiers demandés .(2 photos, copie de passeport, bulletin n3,faire les deux vaccins et un test d'allergie chez un medecin,,,,) bonne chance a vous :)

Par **cyclola**, le **08/04/2012** à **14:03**

c'est bien, moi je n'ai rien reçu pour l'instant et j'attend toujours et j'espère que ça va pas tarder quand même!!!

Par **hannou**, le **13/04/2012** à **20:16**

salut je te conseille de préparer le bulletin n 3 et les vaccins avant meme de recevoir la convocation de l 'ofii car ils prennent de temps

Par **cyclola**, le **14/04/2012** à **18:23**

salut , merci pour ces informations, je n'ai pas encore reçu la convocation, apparemment ca prend du temps, dis moi stp tu l'as eu dans combien de temps le rendez-vous après avoir reçu la convocation?

Par **hannou**, le **15/04/2012** à **00:07**

salut pas de quoi :))) tu peux prendre un rdv par tél meme le lendemain de reception de convocation car l ofii est disponible les jours ouverts de semaine et tu dois faire un test IDR et un vaccin DTP
l'essentiel tu prépare les papiers demandés :)))

Par **ladou**, le **15/04/2012** à **13:45**

Bonjour,

Je suis très contente de tomber sur votre discussion assez intéressante, en effet, je suis dans le même cas que vous. Je me suis mariée en France, j'aimerais faire une demande de regroupement sur place de mon mari qui est encore étudiant et moi salariée.

Je dépends de la préfecture de Val de Marne. J'aimerais savoir s'il faut prendre un rdv pour

déposer les dossiers à l'OFII? par tél ou par internet?ou venir sur place directement ? Et quels sont les dossiers à fournir exactement ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **hannou**, le **15/04/2012** à **14:22**

BONJOUR bienvenue madame:)))

alors pour l'ofii il faut aller sur place pour connaître les documents demandés et un formulaire et quand tu prépare le dossier tu vas l'envoyer par courrier c'est pas comme nous a cause de nouvelle procédure de mois de janvier. Nouvelle procédure au 01/01/2012

(

A compter du 01.01.2012, tous les dossiers de demande de regroupement familial seront à faire directement à faire par le demandeur via le site de l'OFII.FR.

En effet, il faudra télécharger le CERFA de demande et le remplir, et suivre les instructions sur le site.

Une fois le dossier rempli et les pièces jointes, il faudra envoyer le dossier à l'OFII territorial compétent. (avec accusé réception).

De ce fait, plus aucun rendez-vous ne sera donné, tout se fera par courrier!!

Par **ladou**, le **15/04/2012** à **18:34**

Bonjour hannou,

Merci pour ta réponse. Je suis allée sur le site de l'OFII et je n'ai pas trouvé le formulaire cerfa pour la demande de regroupement familial sur place. Je vais continuer à chercher, mais si tu as le lien avant moi, pourrais-tu me le donner stp, merci.

Entre (), normalement sur le formulaire cerfa il y a la liste des pièces à fournir pour la demande, dans ce cas on peut directement envoyer les pièces à l'OFII ou faudrait-il passer sur place à l'OFII pour les pièces à fournir ? N'aurons-nous pas la même liste à fournir sur internet et en allant sur place ?

Je demande cela en fait pour ne pas avoir des documents qui manquent, ce qui risquerait de retarder le traitement de notre dossier.

Sinon, est ce que vous connaissez la taxe que l'on doit payer pour le regroupement familial sur place ?

Merci beaucoup de vos réponses.

Par **cyclola**, le **15/04/2012** à **20:26**

salut, Je ne suis pas au courant de ce changement sur la procédure de regroupement familiale, en tous cas pour mon cas, au mois de novembre 2011 il fallait se présenter a l'offi pour prendre un RDV et la liste des papiers a fournir.

Pour la taxe c'est 265 euro mais ca ne concerne que les algériens. moi en tant que algérienne je l'ai payé juste après avoir eu l'avis favorable du préfet. Bon courage

Par **ladou**, le **16/04/2012** à **19:52**

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

J'ai une autre question : en fait mon mari a eu un contrat de travail au mois de Décembre 2011. On n'a pas voulu faire le changement de statut Salarié à cause des circulaires de Mr Claude Guéant qui bloquent l'entrée au marché professionnel des jeunes diplômés.

Ma question est: est-ce qu'il est bon d'envoyer le contrat de travail de mon mari avec ses bulletins de paie à l'OFII avec les dossiers de regroupement familial sur place, ou bien cela risquerait de réduire nos chances pour le regroupement familial sur place ?

Car en effet, il doit avoir un titre de séjour lui permettant de continuer à travailler sinon son contrat de travail sera rompu.

Merci beaucoup de vos réponses.

Par **cyclola**, le **16/04/2012** à **21:58**

Bonjour, en fait le cas de ton mari est exactement le mien. j'ai travaillé jusqu'au mois d'octobre 2011 et puis j'ai arrêté car j'ai épuisé mon cota en tant que étudiante, mon employeur m'avait fourni le dossier pour faire le changement de statut et j'ai pris un RDV dans 3 mois (31 janvier) pour déposer le dossier mais j'ai préféré faire le regroupement familial qui est plus sûr même si c'est lent.

il faut que tu envoies le dossier avant que le titre de séjour de ton mari expire, c'est une condition indispensable, et y a pas besoin de fournir ses fiches de paie, moi je les ai pas fournis avec le dossier, il y a que le demandeur RF (toi) qui doit les fournir.

moi j'arrive enfin à la fin de la procédure, je passe la visite médicale dans 2 jours et enfin je me retourne au travail après 5 mois d'attente.

Par **ladou**, le **20/04/2012** à **13:57**

Bonjour,

Merci pour vos réponses. Je suis allée à l'OFII qui m'a remis une liste des documents à fournir et ils m'ont dit d'envoyer tout le dossier par courrier postal avec accusé de réception. Donc nous avons envoyé tous les dossiers par poste hier.

Ils nous ont dit attendre 6 à 12 mois, c'est quand même très long...

Du coup, mon mari cessera de travailler en Juin car il a déjà fini ses quotas en tant qu'étudiant (6 mois), ce qui est très embêtant...n'y a-t-il pas d'autres solutions ?

Et comment va se passer si le titre de séjour étudiant de mon mari expirera et que le traitement de regroupement familial n'a pas encore abouti ?

Merci beaucoup de vos réponses.

Par **ladou**, le **20/04/2012** à **14:00**

Re bonjour,

J'aurais une autre question aussi : peut-on faire entrer en même temps que la demande de regroupement familial sur place à l'OFII, un dossier de changement de statut salarié à la préfecture ?

Merci d'avance,

Par **cyclola**, le **20/04/2012** à **17:46**

Bonjour,

pour le délai, c'est ce qu'on m'a dit mais ça prend moins du temps, pour moi, 5 mois pour tte la procédure, elle a pris fin aujourd'hui (du 18 nov 2011 jusqu'au 20 avril 2012)
pour le titre de séjour de ton mari il faut qu'il soit valable le jour de l'envoi de dossier, moi j'ai déposé le dossier le 18 nov et mon titre a expiré le 15 dec 2011, après avoir reçu l'attestation de dépôt de dossier de l'offi, la prefecture m'a donné un récépissé pour être en règle en attendant le regroupement familial (un renouvellement en tant que étudiant)
pour la dernière question, je me suis bc renseigné sur ca car j'avais aussi la possibilité de faire le changement de statut, on m'a toujours dit noooooon!!! a la prefecture . et a force d'insister par mail, un jour on m'a repondu oui mais je n'etais pas convaincue, parfois ils racontent n'importe quoi. Voici mon message et leur reponse :

Pour : sous-prefecture-de-antony@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

Bonjour,

Je suis étudiante, mariée en France avec un salarié étranger. Mon mari a déposé une demande de regroupement familial pour moi. j'ai aussi une promesse d'embauche et je peux également demander un changement de statut, (j'ai un RDV pour le mois de janvier). Je veux me renseigner si je peux déposer le dossier de changement de statut sachant que j'ai déjà lancé une procédure de regroupement familial et j'ai eu un récépissé en tant que étudiante.

quelle procédure annulera l'autre?

et combien de temps ça prend le regroupement familial sur place sachant que j'ai déposé la demande au mois de novembre et qu'on a eu déjà l'enquête ressources et logement?

je vous remercie d'avance de votre réponse.

Réponse de la prefecture :

les deux procédures sont indépendantes; le regroupement familial sera instruit, quel que soit votre statut, étudiant ou salarié.

Il n'est pas possible de vous préciser un délai, puisque les deux procédures associent des services extérieurs

--

Le bureau du séjour

Sous-préfecture d'Antony

Par **hgrayaa**, le **27/04/2012** à **15:44**

Bonjour

Moi aussi j'ai fais une demande de regroupement familial à l'OFII de Montrouge le 30 janvier 2012 pour ramener ma femme,

Je vous félicite pour la réponse favorable dans un délai de 4 mois si je comprends bien

Moi j'attends toujours une réponse et vous m'avez donné beaucoup d'espoirs

J'ai une question,

Vos époux possèdent- ils la nationalité française ?

Par **hannou**, le **27/04/2012** à **15:51**

salut!!!!

non monsieur moi mon mari il avait pas de nationalité ;)

b.courage

Par **hgrayaa**, le **27/04/2012** à **16:04**

c'est super, moi aussi je n'ai pas la nationalité

pour le visa, je pense que les procédures en Tunisie pour faire la demande sont-ils changés, c'est bien ça ?

vous estimez combien de temps pour obtenir le visa (à partir de la réception de l'avis favorable de préfecture)

votre mari habite dans quelle ville ?

Par **ladou**, le **27/04/2012** à **16:29**

Bonjour,

Merci cacylola pour ta réponse. Effectivement on a le même cas.

Je pense que nous n'allons pas faire une demande de changement de statut mais nous allons d'abord attendre la suite de la demande de regroupement familial sur place de mon mari.

Espérons qu'au bout de 4 mois, nous aurons une réponse favorable.

Mon mari cessera de travailler au moins de Juin, car il aura fini ses 6 mois de quotas en tant qu'étudiant snif

Merci et bon week end à tous

Par **hannou**, le **27/04/2012** à **18:47**

@hgraya :non les procedures de visa ne sont pas changés
ils ont indiqué sur la convocation de visite medical de la part de l ofii que je peux obtenir le
visa après deux jour de visite medical
mon mari il habite a bagneux et appartient a la préfecture d'antony

Par **hgrayaa**, le **30/04/2012** à **11:21**

@hannou, merci pour ta réponse
tu estimes combien de temps d'attente après le transfert du dossier à la préfecture pour avoir
une réponse,

cdt

Par **cyclola**, le **30/04/2012** à **14:29**

pour moi, ca m'a pris 4 mois , du 18 novembre 2011 jusqu'au 18 Mars 2012. et puis ca
depend des prefectures et des mairies, moi mon dossier avait tardé a la mairie. mais pour
hannou, je crois 3 mois

Par **kalus**, le **14/05/2012** à **20:07**

bonjour,je suis contente de tombé sur cette forum;car je suis marié en france 2006?avec un
resident nous avons un enfant,un je une carte visiteur,vous croyer que mon mari peut faire le
regroupement famillial sur place/merci de mes repondre

Par **cyclola**, le **14/05/2012** à **21:06**

oui ton mari pourra te faire un regroupe familial sur place avant l'expiration de tes papiers,
pour cela il faut qu'il travaille et a un salaire suffisant ainsi qu'un logement avec une superficie
suffisante.

Par **kalus**, le **15/05/2012** à **13:19**

merci cyclola de ton reponse,mon titre de sejour va expiré en juillet,done à la fin du mois je
vais aller renouvelé, nous avons 3piece est il gagne 1900EUR PAR MOIS,je voulais aussi
savoir comme mon mari a fait une demande naturalisation qui est encoure,si on fais le RF on
vas pas lui refusés la nationalité;est toi tu as deja ton avis favorable,bonne journée

Par **cyclola**, le **15/05/2012** à **17:46**

pour le salaire et le logement c'est largement suffisant. je ne crois pas que ton mari risque de ne pas avoir la nationalité par contre je m'en doute si il peut faire une demande de naturalisation et une demande de regroupement familial au meme temps. pour cela il faut se renseigner aupres de la prefecture.

Par **cyclola**, le **15/05/2012** à **17:47**

j'ai eu l'avis favorable le 19 mars

Par **kalus**, le **15/05/2012** à **18:35**

MERCI BCP?JE VEUX ESSAIYE DEMES RESEGNE A LA PREFECTURE POUR SA VOIRE?VOUS AVAIS DE LA GRACE TA DEMANDE A FAIS QUE 4mois,ce super,bonsoir

Par **hannou**, le **21/05/2012** à **13:34**

@cyclola:urgent !!!!!!!!!!!!!!!
bonjour madame svp t'as eu déjà le visa ??
votre visa est valable pour combien de mois merciiii

Par **cyclola**, le **21/05/2012** à **14:11**

Bonjour Hannou, en ce qui me concerne je n'ai pas besoin de visa, je suis venue en france avec un visa d'etudes et puis cette années j'ai fait un regreoupement familiale sur place. il y avait pas besoin de repartir dans le pays d'origine pour demander le visa une deuxieme fois.

Par **saphirFeirouz**, le **31/05/2012** à **16:55**

Bonjour, je suis nouvelle sur ce forum.
En fait ma question concerne le reste de la démarche après avoir reçu l'avis favorable pour un regroupement familial sur place.
J'ai reçu un avis favorable au mois de mars et j'ai passé la visite médicale. Suite à la visite médicale on m'a demandé d'aller à la préfecture pour demander un titre de séjour. C'est ce que j'ai fais sauf qu'à la préfecture ils avaient l'air un peu embêté comme si c'était la première fois qu'ils traitaient un RF sur place. et je n'ai plus de nouvelles depuis deux mois.

Est ce que quelqu'un pourrait me dire ca prend combien de temps entre la visite médicale et la réception du titre de séjour?
et aussi concernant la taxe, on m'a pas demandé de payer quoique que ce soit est ce normal?
Merci bcp pour la réponse

Par **hgrayaa**, le **05/06/2012 à 18:30**

Salem Hannou
t'as eu le Visa ????? si oui dans combien de temps tu l'as eu ?
le visa est valable pour combien de mois ?
a+

Par **cyclola**, le **05/06/2012 à 18:55**

Salem Feirouz, en fait les délais dépendent des préfectures, moi je dépend de la sous préfecture d'Antony, j'ai eu un récépissé après la visite médicale et dans un délais d'un mois j'ai reçu mon titre de séjour.
pour les taxes, ça dépend des nationalités je crois, moi en tant que algérienne j'ai payé 285 pour l'offi après l'avis favorable de la préfecture et 106 (timbres fiscaux) lors de la délivrance du titre de séjour.

Par **hannou**, le **06/06/2012 à 09:45**

salut oui j'ai eu mon visa le lendemain de depot et valable pour trois mois et en france tu prendras la carte de séjour b chance a tous

Par **Bila94**, le **08/06/2012 à 10:44**

Bjr tout ke monde.
Alors je vous explique mon cas. Je suis etudiante mariée en france avec un resident algerien on a deposé un dossier de regroupement familial sur place a creteil. La visite du logement est prévue pour le 14 juin prochain.le pb que je rencontre actuellemet est due a l'expiration de mon titre etudiant fin septembre prochain. J'ai lu bcp de choses sur ce sujet et a chaque fois c different donc ma question est : est ce que j'ai le droit a un recipissé en attendat la reponse de lofii une fois que ma carte etudiant est expiré ? Sachant que je depend de la prefecture de val de marne? Je vous serez reconnaissante surtout que j'ai abandonné mes etudes pour des raisons de santé .

Par **cyclola**, le **08/06/2012 à 10:58**

Bonjour Bila, moi j'ai eu un récépissé après l'expiration de mon titre de séjour d'étudiant et la préfecture d'Antony me l'a renouvelé chaque 3 mois(deux fois). j'ai entendu parler qu'il y a des préfectures qui ne délivre pas le récépissé mais dans tout les cas t'auras une attestation de dépôt de dossier a l'offi. le seul problème c'est que tu pourras pas voyager. normalement la préfecture dois te donner un récépissé pour que tu sois en situation régulière, il suffit de présenter l'attestation de dépôt de dossier lorsque ton titre arrive à expirer. voilà, bonne continuation.

Par **samsamsam1**, le **08/06/2012** à **13:55**

bonjour

le 5 juillet je dépose mon dossier de regroupement familiale j'ai un problème avec la lettre de motivation j'ai lu sur le forum que bc d gents ont eu un avis favorable c quelqu'un peut m'envoyer a l'adresse mail un exemplaire. mon mariage à été célébré en France . merci bc pour cycylola pour ces réponses

Par **cycylola**, le **08/06/2012** à **17:16**

Bonjour samsamsam, y avait pas une lettre de motivation lorsque j'ai déposé le dossier de regroupement familial sur place au mois de novembre 2011. c'est bizarre !!! peut être c'est nouveau ou ça dépend de l'offi.

Par **samsamsam1**, le **08/06/2012** à **17:43**

je suis sur le 93 , parmi les pièces a joindre au dossier la LM et là je ne sais pas quoi dire ds cette LM ,reste au prés de mon mari ainsi que je puisse travailler

Par **sirine**, le **10/06/2012** à **03:02**

Bonjour,

Je suis dans la même situation que vous cycylola.j'ai trois questions pour le RF sur place:

- 1- est ce qu'il est obligé de mentionner le mariage sur la copie intégrale de l'acte de naissance, sachant qu'on est mariée en France?
- 2-ils ont demandé que les photocopie pour tous les documents même pour les acte de naissances, ma questions est quand est-ce que on doit leur donner les originaux.et pour les acte de naissance est ce qu 'il demande aussi en arabe ou seulement en francais?
- 3-dans combien de jour vous avez reçu l'attestation de dépôt?

merci d'avance pour vos réponses

Par **cyclola**, le **10/06/2012** à **10:47**

Bonjour sirine,
pour l'acte de naissance, c'est pas obligatoire de mentionner mariée, moi j'ai fait mon mariage en France et j'ai présenté un acte de naissance ou figure célibataire.
lorsqu'on a déposé le dossier on a présenté les photocopies et les originaux. peut être pour ton cas ça se fait par courrier donc y a pas besoin de les présenter je crois mais pas sure.
Dans tout les cas ils font une enquête.
j'ai reçu l'attestation de dépôt 3 semaines après :j'ai déposé le dossier le 18 novembre 2011 et l'attestation est fait le 29 novembre et je l'ai reçu dans une semaine (délais d'envoi du courrier) et avec cette attestation de dépôt j'ai pu avoir une récépissé de la préfecture après l'expiration de mon titre d'étudiant au mois de décembre 2011
voila , bonne chance

Par **samsam1**, le **10/06/2012** à **11:11**

Bonjour les filles

pour la LM peut être j'ai mal compris , en fait voila la phrase sur le formulaire .
lettre expliquant et justifiant en France du ou des beneficiaires précisant la date et le mode d'entrer en France.

si quelqu'un peux m'envoyer un exemplaire

en fait moi j'ai bc de choses qui me bloque ds la procédure

on vient de changer de domicile te là ils demandent d'ajouter le nom de mon mari sur le titre séjour ainsi que la nouvelle adresse même sur le titre séjour de mon mari et ds le 93 c'est une catastrophe

Par **cyclola**, le **10/06/2012** à **11:37**

moi aussi ils ont refusé de prendre le dossier avant d'avoir la bonne adresse sur le titre de séjour et ca m'a retardé. il faut le faire c'est indispensable.

Par **sirine**, le **10/06/2012** à **12:17**

Bonjour,
merci pour tous ces renseignements, JAZAKI ALLAH KHAYR,après l'avis favorable est ce que vous avez présentez un autre dossier a la préfectur, qu ils sont les documents,et pour le bulletin n3 est ce que vous l'avais demandé en france ou en paye d'origéne.

ALLAH YASSIR LINA JAMI3AN

Par **cyclola**, le **10/06/2012** à **15:04**

Après la réponse de la préfecture, il faut attendre la convocation pour la visite médicale et donc tu présentes à la préfecture les papiers suivants (originaux + copies) :

- la visite médicale de l'offi
- la réponse du préfet
- le passeport
- le récépissé et/ou l'ancien titre de séjour
- justificatif de domicile

je sais pas qu'est-ce que tu veux dire par le bulletin n3 !!!
en tout cas on nous l'a pas demandé

Par **sirine**, le **10/06/2012** à **17:52**

Merci pour ces renseignements, et bonne chance pour tout le monde.

Par **sirine**, le **12/06/2012** à **04:57**

comment ça se passe le jour de la visite de logement, est-ce qu'ils demandent des documents....

Par **cyclola**, le **12/06/2012** à **13:38**

oui ils demandent des documents, en fait lorsqu'ils t'envoient le courrier pour la visite de logement, ils te demandent de préparer certains papiers comme les fiches de paie...
sinon ils calculent le salaire, ils mesurent la maison pour voir si elle répond à la superficie minimum ...

Par **biza86**, le **13/06/2012** à **12:16**

bonjour à tous

merci bcp cyclola pour ta réponse, j'ai vu avec la préfecture et un employé m'a dit qu'il vont me donner quelque chose en attendant la réponse finale. j'espère avoir l'avis favorable. sinon j'ai une question, combien de temps en moyenne entre la visite et l'accord de la préfecture? mon titre de séjour expire le 1 octobre, j'espère avoir une réponse avant cette date sachant que la visite est prévue pour demain (14 juin), car ne fait pas confiance aux employeurs de la

prefecture, ils peuvent refuser de me le refaire à la dernière minute.

est ce qu'il y a des personnes qui ont fait cette procedure (regroupement sur place) dans le val de marne ? j'aimerais partager vos experiences (positives ou negatives) car c'est un vrai cauchemar pour moi je stress bcp pour ça.
bonne journée a tous.

Par **cyclola**, le 13/06/2012 à 12:37

bonjour biza , si ton conjoint gagne au moins le SMIC et ton appartement repond a la condition de la superficie minimale pour le RF sur place, t'as pas de quoi t'inquiéter normalement t'auras un recépissé si ton titre expire.il faut juste presenter l'attestation de depot de dossier à l'offi une semaine ou 15 jours avant que ton titre expire.
j'ai eu la visite de logement le 16 decembre 2011 et la reponse de la prefecture le 19 mars 2012 donc 3 mois. ca depend des departement. a Antony ça prend pas bc de temps (4 mois de depot de dossier a l'avis favorable de la prefecture + 1 mois pour la visite medicale) en tout 5 mois.

Par **samsam1**, le 13/06/2012 à 13:52

bonjour

parmi les pièces a fournir une lettre expliquant et justifiant en France du ou des beneficiaires précisant la date et le mode d'entrer en France
le mode d'enter en France si j'ai bien compris c'est le type de visa que tu as eu (dans mon cas visa d'études)

merci pour vos réponse ou une explication si quelqu'un a déjà rédigé une lettre

bonne journée

Par **mikamika**, le 14/06/2012 à 01:46

bonjour,

Je vous félicite pour ce succès. J'ai besoin de votre aide car je suis dans la même situation que vous. Une fois que vous avez déposé votre dossier à l'ofii, est-ce qu'ils vous donnent l'accusé de réception?

Je suis étudiante, et mon mari veut faire le regroupement familial sur place pour moi. Mon titre de séjour expire dans 2 mois, comment je fais pour renouveler mon récépissé?

Merci,
Kalim

Par **cyclola**, le **14/06/2012** à **09:19**

Kamil, ils vont t'envoyer une attestation de depot de dossier, moi j'ai attendu 3 semaine pour la recevoir.

la prefecture peut te delivrer un recipissé renouvelable chaque 3 mois, il suffit de presenter l'attestation de depot de l'offi, moi j'en ai eu 2 recipissés, en fait c'est un renouvellement en tant qu'etudiant pour que tu sois en situation regulière. renseigne-toi aupres de ta prefecture, y'en a qui refusent de donner des recipissés pour ces cas de RF

Par **mikamika**, le **16/06/2012** à **14:46**

Bonjour,

Merci pour ta réponse, tu dépends de quelle préfecture? car moi, je suis à la préfecture de l'Essonne. Et mon petit problème c'est que je n'ai plus de résultat de notes cette année, alors que je me suis inscrit en tant qu'étudiante. Tu penses que je risque de ne pas avoir de récépissé en attendant le regroupement familial sur place?

Merci,
Kalim

Par **sgbd**, le **17/06/2012** à **10:34**

Bonjour,

Je voudrais demander vos renseignements pour RF de mon cas.

Mon mari et moi, nous venons de déménager dans le Paris. J'ai un titre de séjour salarié qui est encore valable 1 an. Mon mari a un titre Etudiant qui va expirer fin juillet prochain. Il ne fait plus des études l'année prochaine parce qu'il a déjà un Bac +8.

Mon mari ne peut pas prendre un RDV à la préfecture de Police pour changer l'adresse parce que son titre n'a pas suffisamment 2 mois.

Est ce que quand on dépose le dossier à OFFI, faut-il absolument que mon mari et moi, tous les 2 doivent avoir la nouvelle adresse sur titre de séjour ou seulement moi sera suffisant?

Comme son titre va expirer bientôt, je dois déposer le dossier avant que son titre expire. Après, avec l'attestation de dépôt de OFFI, il va aller à la préfecture pour demander un récépissé et faire le changement de l'adresse en même temps.

Dans l'attente de vos conseils.

Par **samsamsam1**, le **17/06/2012** à **20:42**

bonjour , pour mon cas ofii m'ont demande d'ajouter le nom de mon mari ainsi que la nouvelle adresse , il me reste juste deux mois pour mon titre séjour étudiante mais l'ofii m'ont di ce n'est pas grave vs pouvez dépose avec un récipicé pour l'adresse j'ai passé a la préfecture ils ont ajoute une étiquette ou ils ont écrit la nouvelle adresse avec un cache sur cet étiquette

je n'ai pas encor dépose le dossier

Par **sgbd**, le **18/06/2012** à **12:45**

Bonjour,

Le problème, c'est que mon mari, il ne peut pas avoir le récipisé parce qu'il ne fait plus des études. Il a que le titre de séjour qui va expirer fin juillet prochain.

Et la préfecture de police à Paris donne le RDV pour changement de l'adresse seulement si son titre est encore valable au moins 2 mois.

Pour cette raison, j'aimerais savoir si seulement moi, je change l'adresse et lui non. Est ce que je peux déposer quand même le dossier à l'OFFI pour lui? Évidemment, sur le contrat de location et la facture EDF, il y a les noms et les prénoms de mon mari.

Dans l'attente de vos réponses.

Par **cyclola**, le **18/06/2012** à **13:49**

tu pourras pas déposer le dossier si ton mari n'a pas la bonne adresse sur son titre, j'étais dans le meme cas, l'offi a refusé le dossier lorsque mon titre de séjour porte mon ancienne adresse. il fallait la meme adresse que mon mari qui a demandé le regroupement familial pour moi.

Par **mikamika**, le **18/06/2012** à **16:29**

Bonjour sgbd,

Je suis un peu dans le même cas que toi. Mon titre étudiant expire dans 2 mois. On voulait aussi changer d'adresse, mais on a attendu que le dossier est déposé et que la visite est faite.

bon courage, je te tiens au courant de mes nouvelles.

Kalim

Par **sgbd**, le **18/06/2012** à **20:47**

Bonjour mikamila,

Dans ce cas, est ce que t'as pu changer l'adresse ou comment? est ce que t'as déposé ton dossier à l'OFFI?

Habites-tu aussi dans le paris?

Par **mikamika**, le **20/06/2012** à **14:01**

Non, j'attends que le dossier soit déposé et que la visite est terminée, après ça, je change d'adresse. Je ne suis pas de Paris, mais dans le 91.

Bon courage!!

Kamil

Par **samsamsam1**, le **20/06/2012** à **17:35**

bonjour , tout le monde

moi aussi j'ai le problème avec le changement d'adresse mais j'ai passé à la préfecture ils m'ont juste fait une modification sur le titre séjour de mon mari et sur ma carte séjour c'est une étiquette sur l'ancienne adresse avec le cache de la préfecture .

vu que il ya le cache de la préfecture sur le modification je pense y'aura aucun problème . essaye de demander à la préfecture est ce qu' ils peuvent faire ça sans fabriquer le titre séjour encor une fois

en fait moi j'ai un problème avec la lettre expliquant et justifiant en France du ou des bénéficiaires précisant la date et le mode d'entrer en France. je n'ai pas bien compris leur demande ?

et aussi la taxe d'habitation je vais la faire comment et où et c'est quoi? ainsi qu' ils demandent l'attestation de la caf c'est quoi je fais comment pour l'avoir.

Dans l'attente de vos réponses .

Par **shyma**, le **06/07/2012** à **13:22**

bonjour

svp je suis dans le même ca que vous

voila je suis algérienne entrés en France avec un visas études en octobre 2010, mais le problème que j'ai pas pus m'inscrire a l'université, malgré tout les efforts que j'ai fait pour m'inscrire, donc je me suis renseigné a la préfecture avant l'expiration de mon visas mais malheureusement personne ne ma donner de bon formation, donc mon visas a expiré le 07/12/2010, j'ai resté en France avec mon marie qui réside depuis 10ans en France, notre mariage été célébré en Algérie,

j'ai fais une première demande de regroupement familial avant l'expération de mon visas , mais mon rendez vous été le 07/03/2011, après l'espération de mon visas de 2mois, mais aucune repense de leur part

en a déposé une autre demande de regroupement familial sur place a ofii de BOBIGNY le 18/06/2012 en a reçus l'attestation de dépôt de la demande le 25/06/2012, et dans l'attestation est mentionnée la bénéficiaire devra transmettre au consulat compétent les originaux des actes d'état-civil t une copie de l'attestation de dépôt pour authentification?

svp j'ai pas bien compris a qu'elle consulat dois-je transmettre les originaux des actes -civil? est-es-ce que vous pensé que j'ai de la chance d'avoir une repense favorable de leur part ??

merci beaucoup pour vos repense

cordialement

Par **samsamsam1**, le **06/07/2012** à **16:15**

bonjour shyma ,

moi aussi je dépose bientôt mon dossier de regroupement familiale a bobigny bref pour répondre a ta question ,

attestation de dépôt signifie que tu es enregistré chez eux ainsi que ton dossier est complet mais , mais je ne pense pas que c'est la repense définitive car ils n'ont pas encore fait la visite de logement j'ai une question pour toi a propos de l'acte de naissance , moi j'ai une qui date de 2009 je ne sais pas est ce que c bon car dans leur formulaire ils ont rien di juste l'acte de naissance et pour les algérien ajouter "valable a l'étranger"

merci d'avance car je dois le déposer cette semaine , si c'est bon avec l'acte

Par **samsamsam1**, le **06/07/2012** à **21:15**

bonjour shyma c urgent pour moi

j'ai un probleme avec l'acte de naissance , je suis algérienne est ce que tu as dépose le dossier avec des photocopie des actes de naissance car ils demandent quatre exemplaire ,

est ce que je dois déposer le dossier avec les originaux des actes de naissance ou bien si l'un de ma famille me scanne l'acte de naissance ensuite je l'imprime ça passe ou pas

merci c urgent

Par **shyma**, le **08/07/2012** à **17:42**

bonjour samsamsam

je m'excuse je me suis pas connecté ses dernier jour

voila moi mon extrais de naissance et datte de moi de Avril donc il est nouveau, moi j'ai appeler chez moi en Algérie il mon fait les extrais de naissance ,et j'ai fait des photo copie, ma demande je les déposé a OFII mais moi il mon pas demander 4exemplaire j'ai envoyer juste 1 exemplaire et si des photo copie, et après avoir reçus l'attestation de dépos de dossier il mon demander d'envoyer les originaux au consulat ,mais je ne sais pas qu'elle consulat envoyer?? parceque actuèlement je suis en france

Par **shyma**, le **08/07/2012** à **17:55**

samsamsam l'acte de naissance et valable UN 1ans donc le tienne date de 2009 donc je pense qu'il est ancien,vous devais avoir un autre nouveau , moi j'ai attendez dabord l'arrivez de mes extrais de naissance puis j'ai déposé ma demande
bon courage

Par **samsamsam1**, le **08/07/2012** à **21:48**

salut ,

j'ai aucune idée sur la procédure d consulat ,
mon idée c'est :

tu essaye avec le consulat d'Algérie (je pense ils vont vérifier juste les papiers ..) , et là tu va le savoir si ils n'ont rien avoir avec cette procédure !!!! ,

je ne sais pas consulat de France en France ???????????????

bon courage et donne moi de tes nouvelles

Par **shyma**, le **09/07/2012** à **10:31**

bonjour samsamsam

merci pour votre réponse ,je vais voir avec le consulat d'Algérie a Bobigny,et voir ce qu'il vont me dire,et son faute je te mis au courrons.

en faite mon marie ma dit pour l'extrait de naissance il faut moin d'un Ans (1ans) essaye d'appeler en Algérie pour qu'il puisse vous envoyer un extrait de naissance par fax en attendent l'arriver des originaux, comme ça t'auras pas de problème après .

bon courage

Par **samsamsam1**, le **21/07/2012** à **16:25**

Bonjour shyma

je reviens vers toi car aujourd'hui j'ai reçu la même lettre d l'OFII comme toi ,dans l'attestation est mentionnée la bénéficiaire devra transmettre au consulat compétent les originaux des actes d'état-civil et une copie de l'attestation de dépôt pour authentification.

alors comment tu as fait .

Merci d'avance .

Par **shyma**, le **22/07/2012** à **14:04**

coucou samsamsam

voila moi je me suis informé au niveau de consulat de France a Alger sur internet j'ai leur envoyer un message , il mont dit que je dois leur envoyer les originaux des actes de naissance (de mon marie et le mien)et acte de mariage en français + la photo copie de l'attestation de dépôt de dossier.

j'ai essayer de contacté le consulat d'algerie a Bobigny mais j'ai pas pus les avoir au tel, en plus je pense qu'il font rien pour leur communauté en France,(pauvre les algériens)il essay même pas de nous aidée.

j'ai envoyer le tout en lettre recommandé,comme ça je serais sur que la poste vas l'envoyer et ça sera vite.

et maintenant j'attend ce qu'il vont me dire

essai de faire la même chose toi aussi et j'espère ghire elkhire inchallah

Bon courage.

Par **shyma**, le **22/07/2012** à **15:00**

la première fois con j'ai contacté le consulat de France a Alger il mon dit que je doit m'inscrire sur TLS visa France ,j'ai leur dit que je me trouve actuellement en France et que j'ai fais une demande de regroupement familial sur place.Donc j'ai reçus un message de leur part qui me dis que je dois leur envoyer les originaux de mes actes civil et photos copie de l'attestation de dépôt.

Essai d'entrés toi aussi dans le site de consulat de France a Alger et voir ce qu'il vont te dire aussi?

fais moi signe de tes nouvelle

bon courage

Par **samsamsam1**, le **23/07/2012** à **15:27**

salut shyma

J'ai appelé aujourd'hui l'ofii d Bobigny a propos de leur message sur l'attestation de dépôt ils m'ont dit ns vs envoyez rien vu que vs êtes en France

j'ai rien a envoyer

moi je dirai c'est une attestation standard pour tout les demande sur place ou pas sur place , ils changent juste les nom

a bientôt

j'espère on partagera le déroulement de le procédure .

Par **shyma**, le **26/07/2012** à **13:11**

Bonjour samsamsam

moi comme je te les dis j'a envoyer au consulat de France a Alger, les originaux des document demander et j'attend , parce que j'ai essai d'appeler l'ofii mai il répond pas au tel, c pour cela que j'ai contacté sur internet le consulat de France a Alger.

svp tu peut me donner le numéro de l'ofii , moi je les es appeler au N° 0149725400, j'ai leur même envoyer un msg www.ofii.fr mais rien aucune réponse ??????

Bon courage pour nos démarche et j'espère qu'on auras une réponse positifs de leur part .

Comme tu la dit en continu à partager le déroulement de la procédure avec plaisir.

a bientôt

Par **samsamsam1**, le **26/07/2012** à **16:36**

salut ShYma

c'est le même numéro 0149725400

a+

Par **shyma**, le **10/08/2012** à **15:22**

Bonjour samsamsam

je t'écris pour vous dire que aujourd'hui mon mari a reçu une lettre de la mairie qui indique le rendez vous pour la visite de logement.ça sera pour le 21 août à 10h.
mais dans la lettre ils ont rien demandé comme document ??

voilà ce qui est écrit dans la lettre

**Monsieur
suite à votre demande de regroupement familial je vous informe que
Monsieur.....,inspecteur au service communal hygiène et santé, dûment
assermenté,procédera à la visite de votre logement le 21 août à 10h
et vous serez très obligé de bien vouloir être présent ou de vous faire représenter lors
de la visite.**

voilà ci tout ce qui est écrit sur la lettre.

ben voilà je t'en mets au courant de la suite de mon dossier, donc le dossier déposé le 25 juin, et le 21 août la visite de logement je crois les doit pour la suite.

j'espère bientôt avoir de tes nouvelles.

bon courage
A+

Par **shyma**, le **04/09/2012** à **15:15**

bonjour tout le monde

Samsamsam ya plus de nouvelle de puis??? j'espère que tu a eu de bonne nouvelle??
fait moi signe svp?

Par **samsamsam1**, le **09/09/2012** à **18:50**

salut shyma je viens d'entrer d'algerie , justement on a reçu une lettre pour la visite de logement pour 11 septembre , alors comment ça c'est passé la visite avec vous .

Par **shyma**, le **10/09/2012** à **12:08**

Bonjour samsamsam, j'espère que tu a passé de bonne vacances.

pour la visite de logement elle est passé très très bien,la responsable même de notre dossier si elle qui est venus pour la visite, (c pas la personne désigner sur la lettre, elle nous a dit qu'il été en conger) elle étés très gentille, elle a pris les mesure de notre appartement , la chambre, salon,les balcon, salle de bain, toilette,elle a regardé es ce qu'il ya l'aération,elle nous a dit tout est très bien, en a rien a craindre de ce cotés,elle a tous inscris sur un registre,et elle est partie(bon elle est resté 30minute même pas je pense)

elle nous a pas demander les ressources, je pense 1 à 2 mois de la visite de logement ils vont nous envoyer un autre agent pour les ressources , ce qu'elle nous a dit lors de la visite de logement.

Mon marie a appeler la dame qui a visité notre logement si elle même qui suive notre dossier pour savoir plus de renseignement, elle lui a dit qu'elle a donner un bon rapport sur notre appartement.

(tu sais regarder a cotés de la lettre qui ton envoyer pour la visite de logement tu trouveras le non de responsable de votre dossier et le numéro de tel)

Bon courage pour demain

Par **samsamsam1**, le **10/09/2012** à **13:31**

merci shyma ,

si tu veux on peut se rencontré , moi j'habite a saint Denis

merci bc pur explication moi aussi je tu donnerais de mes nouvelles a propos de demain

a plus

Par **shyma**, le **12/09/2012** à **14:33**

Bonjour samsamsam

j'espère que cité bien passé pour la visite de logement pour hière

Aujourd'hui en vient de recevoir une lettre de l'OFII pour une autre visite de logement et de ressource mais cette fois c'est un agent de l'ofii qui vas venir pour le contrôle, ça seras pour le 18 septembre entre 8h30 et 10h30 , en doit préparé des document et faire des photos copie a d'autre document

voila ce qu'il nous en demander a préparé pour le 18 septembre

ETAT-CIVIL

*Titre de séjour en cours de validité (pour mon marie) moi j'en est pas)

*livret de famille en entier.

*Actes de naissance

JUSTIFICATIF DE RESSOURCES(tout dépend de a situation de votre marie (moi mon marie et un entrepreneur peintre décorateur en bâtiment)

JUSTIFICATIF DE LOGEMENT(notre locataire et HLM Romainville)

AUTRE DOCUMENT

les 2 dernier avis d'imposition et la dernière déclaration sur le revenu

moi je suis a ROMAINVILLE
allez en croise les doit pour la suite
bon courage

Par **samsamsam1**, le **18/09/2012** à **15:15**

salut shyma

j'espère tu vas bien ,

j'ai pense a toi a propos de la visite d'aujourd'hui , comment ça été avec la visite de l'ofii chez toi ?

a plus

Par **meriem3113**, le **18/10/2012** à **00:24**

bonjour

je ne sais plus comment procéder pour avoir une carte de séjour, je me suis marié en France mais j'ai juste un visa C qui expire fevrier2013 on a pas encore déposée la demande pour regroupement familial, pour mon cas , est ce que on peut le faire sur place ou ben je dois retourner en algerie

merci de m' aider avec vos conseils et expériences

Par **samsamsam1**, le **18/10/2012** à **11:31**

Bonjour meriem3113,

Possibilités d'un regroupement familial sur place

Le regroupement familial sur place peut concerner 2 étrangers, titulaires d'une carte de séjour d[s]'au moins un an[/s],qui se sont mariés en France.

Le regroupement familial peut aussi, à titre exceptionnel, être accordé au conjoint et aux enfants déjà présents en France pour des raisons :

tirées de l'intérêt supérieur de l'enfant,

ou liées à la situation dans le pays d'origine (danger en cas de retour).

il reste a c renseigner auprès d l'ofii

ton mari est ce que il a la nationalité française si c'est le cas tu peux l'avoir facilement

bon courage

Par **meriem3113**, le **18/10/2012 à 16:07**

bonjour a samsamsam1 et a tout le monde

merci pour la réponse samsamsam1, ce matin g app l'ofii, on m'a conseillé de retourner a mon pays d'origine avant que mon visa expire, puisque le regroupement sur place ne se fait qu'après une dérogation pour les deux cas que vous avez déjà cité, pour cela ça risque de prendre plus de temps comme je suis sur le territoire français juste avec un visa touristique, et mon mari a une carte de séjour de 10 ans, et non pas la nationalité,

et la je ne sais toujours plus quoi faire, mais il me semble qu'il vaut mieux retourner

merci encore

Par **shyma**, le **20/10/2012 à 17:28**

Bonjour **samsamsam** j'espère que tu vas bien aussi, ben moi j'ai reçus la visite de l'ogement par un agent de l'offi le 18 septembre, cité très bien passer, l'agent été très sympas, en lui a donner tout ce qu'il nous a demander, ils nous a dit d'attendre la réponse de préfet. et toi tu a reçus une autre visite de logement aussi , parceque moi j'en est reçus 2 fois, la première fois par un agent de la Mairie et son enquête de ressource et la 2éme par un agent de l'ofii avec enquête de ressource .

pour le ca de MERIEM je te conseille de faire une demande de regroupement familial sur place ,surtout que tu est marier en france moi ce que je suis entrein de faire, mon visas et expéré en décembre 2010 , en plus je suis marié en algerie, mais kon je suis allez a l'ofii pour demander un dossier pour la demande de regroupement familial, ils ont pas refuser, et il ont dit a mon marie qu'il peut le faire a condition qu'il a un logement et les ressources demander, donc j'ai reçus la visite de logement et de ressource j'ai déposer mon dossier le 25juin et la jattend, mais il faut pas pèdre encore du temps, et avec les socialistes au pouvoir c plus facile qu'avant,
bon courage

Par **shyma**, le **20/10/2012 à 17:33**

Meriem votre visas expire fevrier2013 donc je connais des gens qui en fait un regroupement familial sur place ils ont eu un avis favorable 4 mois seulement de leur demande,allez fonce et ne perde pas encore du temps
bon courage

Par **meriem3113**, le **20/10/2012 à 22:06**

bonsoir shyma

merci bcp pr votre conseil, je vais tenter ma chance merci encore, et bon courage pour votre démarche , et inchallah un avis favorable très prochainement :)

Par **shyma**, le **30/10/2012 à 12:30**

Bonjour tout le monde

samsamsam et Meriem voila je vient d'appeler l'OFii pour me renseigner sur lavancement de mon dossier, la personne au tel qui ma répondu il étés très gentille, il ma confirmé que mon dossier et transféré a la préfecture depuis le 21 septembre,il ma dit comme j'ai fait une demande de regroupement familial sur place normalement je dois avoir une réponse d'ici le mois de novembre

inchallah un avis favorable

Bon courage a vous aussi, **samsamsam** koi de neuf pour ton dossier

Meriemes ce que vous a avez fait votre demande de regroupement familial sur place??

bon chance

a bientôt

Par **samsamsam1**, le **30/10/2012 à 13:35**

Bonjour shyma

en ce qui concerne l'avancement de mon dossier j'ai aucune idée je n'ai pas appelé ofii , pour la visite de logement j'ai eu une seule visite de l'agent d ofii il ns a rien demande comme document juste il a mesure la maison une question sur le chauffage .

je pense entre toi et moi juste un moi

forcement on aura la réponse presque en même temps

bon courage

Par **samsamsam1**, le **08/11/2012 à 13:50**

Bonjour shyma

tes nouvelles? , tu as reçu la réponse ou pas encor

a+

Par **moka**, le **11/07/2015** à **13:19**

bonjour, peut-on faire un RF sur place sachant que la mariage à été célébré en Algérie en 2010? On est en France depuis fin 2010, moi je suis salarié et ma femme étudiante mais elle a des ressources à coté, le logement et les ressources pas de soucis on satisfait les conditions, le titre de ma femme expire fin septembre, si je dépose au mois d'Août, est ce qu'elle peut avoir un récépissé après l'expiration de son titre?

Par **moka**, le **13/07/2015** à **20:31**

bonjour à tous , svp aidez-nous avec vos retours d'expérience. voila notre situation: moi et femme entré en france en 2010 en tant qu'étudiant , moi j'ai changé mon statut vers commerçant il y a 1 an et ma femme toujours étudiante et son titre expire le 30/09/2015 et il a fini les études donc on veut faire une demande de RF sur place, ma question est peut-on faire un RF sur place sachant que la mariage à été célébré en Algérie en 2010? en terme de ressources je dépasse d'un poil le montant minimum exigé car je suis mnt en CDI et je possède un logement social presque neuf de 60m2(T3), ma femme travail aussi en intérim avec ses diplômes mais à temps partiel car titre de séjour étudiant, si je dépose le RF au mois d'Août, est ce qu'elle peut avoir un récépissé après l'expiration de son titre c'est à dire après le 30/09/2015? quelles ont nos chances dans notre cas?? Merci d'avance de vos réponse

Par **alsou**, le **01/09/2015** à **16:41**

Bonjour à tous,

Je compte déposer une demande de RF sur place à Bobigny ! Est-t-il vrai qu'il faut le nom de mon mari sur mon titre de séjour ainsi que la même adresse moi et mon mari !

Le titre de séjour étudiant de mon mari s'expire bientôt, est-il possible d'avoir un récépissé en attendant la décision du préfet !

Merci de vos retour